



## LA PISTE D'AUDIT FIABLE (PAF)

Afin de sécuriser les dispositifs de facturation et de comptabilisation, et de réduire notamment le risque de fraude à la TVA, la réglementation européenne est venue généraliser le processus de facturation électronique et a mis en place la **Piste d'Audit Fiable (« PAF »)**, applicable en France depuis le 1er janvier 2013.

En effet, les factures au format « non sécurisé », dont la présentation reprend celle des factures papier (ex. PDF) peuvent se présenter *soit* sous forme électronique en recourant à toute solution technique autre que le certificat qualité et l'EDI fiscal, *soit* sous forme papier, dès lors que des **contrôles documentés et permanents** sont mis en place par l'entreprise et permettent d'établir **une piste d'audit fiable** entre la facture émise ou reçue et la livraison de biens ou prestation de services qui en est le fondement.

La loi de finances rectificative pour 2022 est venue redynamiser cette obligation peu encore instaurée au sein des entreprises et confirme le calendrier et les modalités de mise en œuvre de cette réforme :

- La facturation électronique s'appliquera à compter du 1er juillet 2024 en réception à l'ensemble des assujettis et, pour l'émission, aux grandes entreprises à compter de la même date, aux entreprises de taille intermédiaire à compter du 1er janvier 2025, puis aux petites et moyennes entreprises et microentreprises à compter du 1er janvier 2026 ;
- Le déploiement de l'obligation de transmission des données à l'administration suivra le même calendrier.

## VOTRE PAF EST-ELLE PRETE ?

### NOTRE OFFRE

Regulation Partners vous propose de vous accompagner dans **la mise en place de votre Piste d'Audit Fiable**, à travers notamment la réalisation d'un inventaire des flux de facturation, la mise en place de schémas de facturation, le recensement de la documentation de chaque étape, l'analyse des contrôles déployés, la mise en place de solutions automatisées, assurer la valeur probante des documents archivés, la rédaction de la piste d'audit fiable etc.).

### LES OBJECTIFS

Notre accompagnement aura comme objectifs de :

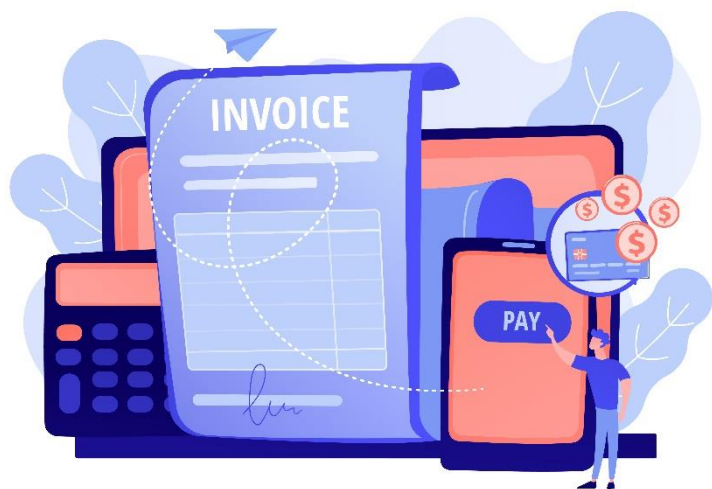
- Reconstituer de manière exhaustive et non équivoque **la chronologie de votre processus de facturation**, depuis l'origine d'une facture jusqu'à la fin de sa période de conservation ;
- Etablir **le lien entre les pièces justificatives**, et **entre celles-ci et les opérations réalisées** ;
- Assurer **l'authenticité** de l'origine de la facture, **l'intégrité** de son contenu et sa **lisibilité**.



# QUELLES SONT LES ETAPES DE LA MISE EN PLACE D'UNE PAF ?

Notre méthodologie

- 1 – Cartographier les flux de facturation
- 2 – Recenser la documentation pertinente de chaque étape du processus
- 3 – Archiver de manière probante cette documentation
- 4 – Identifier et analyser l'ensemble des contrôles du dispositif de facturation



## LES RISQUES

La documentation de la Piste d'Audit Fiable est de plus en plus demandée par l'administration fiscale lors des contrôles fiscaux. L'entrée en vigueur des nouvelles obligations en la matière entre 2024 et 2026 obligent les entreprises à formaliser et rendre efficace les contrôles CEPAF, contrôles établissant une piste d'audit fiable, sous peine d'amendes. En effet, chaque établissement encourt alors plusieurs risques :

- Risque d'amendes pécuniaires
- Risque de sanctions fiscales
- Risques d'erreurs dans les traitement TVA et les déclaratifs
- Risque réputationnel

## CONTACT

Marie-Agnès NICOLET - Présidente de Regulation Partners  
Mob. +33 6 58 84 77 40 / Tel. + 33 1 46 22 65 34  
Mail : [communication@regulationpartners.com](mailto:communication@regulationpartners.com)



Regulation Partners Innovation S.L.U.  
Costa Teguisse, Avenida Islas Canarias  
CC Maretas, Num 29  
Regulation Partners Innovation S.L.U au capital de 50 000 euros, sous  
le numéro NIF n°B06856652



Regulation Partners  
3, Avenue Hoche 75008 Paris  
Regulation Partners SAS au capital de 112 800  
euros, immatriculée au RCS sous le n°534 572 813